

adopté

S É N A T

le 18 juin 1964.

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

ratifiant le décret n° 62-1361 du 16 novembre 1962, instituant une taxe compensatoire à l'importation de certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

Est ratifié le décret n° 62-1361, du 16 novembre 1962, instituant une taxe compensatoire à

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 19, 912 et In-8° 198.

Sénat : 219 et 251 (1963-1964).

l'importation de certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
18 juin 1964.

Le Président,

Signé : André MERIC.

Nota. — Voir le document annexé au n° 19 (Assemblée Nationale, 2^e législature).